



Audience suite plainte pour coups et blessures

Par **Laure FREVILLE**, le **12/01/2017** à **10:05**

Bonjour,

Il y a maintenant plus de 4 ans nous avons eu une altercation avec un autre couple alors que nous étions en voiture. en effet après avoir doublé le véhicule des tiers le conducteur n'a pas du apprécié et a commencé à nous coller, puis a zigzaguer de gauche à droite en frolant notre parechoc, puis il a finalement fini par nous redoubler, mon mari l'a laissé faire pour qu'il s'éloigne, mais ce dernier avait "décider" de nous ennuyer, après nous avoir doublé il s'est mis à freiner accélérer puis refreiner...mon mari a donc décider de repasser devant afin d'éviter un accident mais à ce moment la l'autre voiture a fait un écart comme pour nous percuter.

Quelques mètres plus loin mon mari s'est donc arrêter pour demander à l'autre de se calmer mais en sortant de sa voiture il a pris mon mari au cou, et sous l'effet de la panique et de la peur je pense (nous avons notre bébé de 1 an dans la voiture!!!)mon mari l'a frappé d'un coup de poing au visage. J'ai alors dit à mon mari de monter en voiture et nous sommes repartis tout en appelant le 17 pour expliquer les faits, savoir si nous devons nous ré-arreter attendre des services de police ou autre car nous étions paniqués, de la il nous a été répondu de continuer notre route et d'aller porter plainte quand nous serions de retour dans notre région. Nous avons donc été au commissariat le surlendemain mais ces derniers ont refuser notre plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ils ont simplement écrit sur un cahier les faits, mon mari a été voir le médecin pour son cou mais rien de grave.

8 mois après il nous a été signifié que la partie adverse avait porté plainte et mon mari a été convoqué pour sa déposition.

aujourd'hui, nous avons vu les gendrames qui nous signifient une audience le 30/03 au tribunal correctionnel pour coups et blessures ayant entraîné une ITT de 15 jours et dégradations du véhicule du tiers, celui ci ayant indiquant que mon mari avait arraché sa plaque d'immatriculation.

Quels sont nos recours? nous n'avons pas les moyens de payer un avocat, avons 2 enfants et mon mari ne doit pas avoir de casier B2 compte tenu de son emploi!!! Merci pour votre retour.